

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE  
ET DU GREFFE**

**ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-EM-315 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE  
764 900 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION ÉCUREUR D'ÉGOUTS**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de sa séance tenue le 1<sup>er</sup> juin 2021, le conseil a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- Règlement numéro 2021-EM-315 décrétant une dépense et un emprunt de 764 900 \$ pour l'acquisition d'un camion écurer d'égouts.

L'objet de ce règlement est décrit dans son titre.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, en utilisant le navigateur Chrome ou Edge, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance – 1<sup>er</sup> juin 2021 » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au vendredi, de 8 heures à 17 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse [greffe@vsadm.ca](mailto:greffe@vsadm.ca) ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3242.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 4 octobre 2021.

Me Stéphanie Allard, greffière